



CONSEIL COMMUNAL

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
DU CONSEIL COMMUNAL DE TANNAY
DU 11 DECEMBRE 2017 A 20H15**

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 octobre 2017
3. Communications du Bureau
4. Communications de la Municipalité
5. Communications des délégués des différentes associations intercommunales
6. Préavis no. 16 de la Municipalité relatif à la révision des statuts de l'ASCOT
7. Préavis no. 17 de la Municipalité relatif à l'adoption de la taxe annuelle d'épuration pour 2018
8. Préavis no. 18 de la Municipalité relatif au budget pour l'année 2018
9. Préavis no. 19 de la Municipalité relatif à une demande de crédit de 50'000 CHF pour rénover l'appartement no. 7 de l'annexe du Château de Tannay
10. Présentation des projets de la Commission culturelle par M. Jean-Marc Keller
11. Propositions individuelles et divers

1. Appel

30 personnes sont présentes, 10 personnes sont excusées (Goeffroy Bourné Chantal, Levy Daniel, Levy Johanna, Martínez Castro Maria del Rosario, Monney Caitlin, Neumann Catherine, Qaqaya Hassan, Studer Hugo, van Gelder Michèle, Wermuth Keyaerts Nicole), La majorité est fixée à 16 voix. Aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 octobre 2017

La parole n'est pas demandée. Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le procès-verbal de la séance du 2 octobre 2017 est approuvé par 29 oui et 1 abstention

3. Communications du Bureau

G. Caillet prend acte que la présidente de la Commission d'urbanisme est Mme Dassio et le rapporteur M. Blanchard.

Le Président remercie les Conseillers/ères pour leur assiduité et leur engagement. Toutes les séances se sont déroulées dans une ambiance cordiale, facilitée par la bonne entente. Merci à tous les membres du bureau. L'ensemble des Conseillers/ères se joint à lui pour remercier les employés communaux par applaudissement. Il souhaite à chacun de belles fêtes de fin d'année et bonne santé. Le repas de fin d'année est fixé au 19 janvier 2018.

Pour l'organisation de la sortie du Conseil communal fin mai, début juin, il cherche 1-2 volontaires : Marie-Noëlle Favarger Schmidt et Elfriede Egger se présentent.

Le Président honore la mémoire des personnes décédées à Tannay en 2017 : Mmes et MM. Tzoulieta Cohen, Françoise De Raemy-Boquillon, Joaquin Da Fonseca, Ferid Kastoryano, Ulla Lagergren, Jacqueline Daniel, Max Studer, Helen Reuschle et Karl Bründler.

4. Communications de la Municipalité

S. Schmidt, Syndic, informe que la soirée des nouveaux habitants, bourgeois et citoyens a réuni près de 150 personnes. Les nouveaux suisses et suissesses ont reçu un ouvrage intitulé « La Suisse mode d'emploi ». Il informe qu'une nouvelle loi sur les naturalisations entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018, qui restreindra les conditions d'accès à la nationalité suisse. Les candidats devront, entre autres, être titulaires d'un permis C et attester de connaissances d'une langue nationale à l'oral et à l'écrit. Les communes auront à disposition un catalogue unique de questions à poser, dans lequel elles devront puiser. Le Conseil d'Etat a rappelé sa volonté de promouvoir la démarche de naturalisation et la Commission a travaillé dans cet esprit et examiné avec bienveillance les dossiers qui lui étaient soumis en mettant l'accent sur le degré d'intégration et la motivation des candidats. Durant 2016 et 2017, 54 habitants de Tannay ont obtenu la nationalité suisse et la bourgeoisie de Tannay.

Le 16.11.2017, la commune a reçu la visite de Mme Turin, préfet. Cette visite annuelle a pour but de s'assurer que la commune est bien administrée et que les finances et les divers dossiers sont correctement gérés. Mme Turin s'est dite satisfaite de la manière dont les choses se passent à Tannay.

Le Syndic informe que Mme Gandolfi, âgée de 61 ans, souhaite prendre une retraite anticipée. Elle exerce la fonction de secrétaire communale depuis un peu plus de 20 ans. Elle a assuré à la tête de l'équipe administrative un service de grande qualité, fiable, professionnel et bienveillant. Elle a vu se succéder quatre syndics et une bonne dizaine de municipales et municipaux. Elle a assuré une belle continuité dans l'exercice des tâches qui lui sont dévolues, en offrant aux administrés des services compétents et attentionnés. Son départ sera fêté au début de l'année prochaine. Mme Gandolfi quittera son poste le 15 avril et Mme Ariane Katzarkoff, qui s'est bien intégrée au sein de l'équipe administrative, qui est appréciée par ses compétences et son caractère agréable, la remplacera. Une annonce vient de paraître pour rechercher une secrétaire communale adjointe.

La Commission culturelle de Terre Sainte réunit des représentants de neuf communes ; elle gère le Pot commun qui attribue des soutiens dans les domaines culturels et sportifs. Le Syndic informe que Crans a décidé de se retirer de ce pot commun, estimant que sa proximité avec Nyon faisait que ses habitants étaient tournés vers Nyon plutôt que vers Terre Sainte pour les activités culturelles et sportives.

Le repas de Noël des aînés de septante ans et plus avec leur conjoint aura lieu jeudi prochain.

En ce dernier Conseil de l'année, le Syndic adresse à tous, au nom de la Municipalité, ses vœux les plus cordiaux, en souhaitant que l'année qui vient soit favorable pour les Conseillers/ères, leurs proches et le village. Il remercie chacun pour son engagement au service de la commune et cite Marguerite Yourcenar qui disait qu'il fallait en tout temps « maintenir en soi la ferme détermination d'être utile ».

G. van Gelder informe qu'à Tannay, suite aux discussions et tergiversations de l'Union Européenne et de la Suisse sur l'utilisation du glyphosate, il a été décidé de ne plus utiliser du Roundup. Il a cherché des méthodes plus écologiques pour éliminer les mauvaises herbes sans utilisation de produits chimiques. Suite à des essais entrepris avec la commune de Mies, une machine qui envoie de la vapeur d'eau brûlante sur les herbes à éliminer à partir de buses de diverses largeurs selon les surfaces à traiter a été sélectionnée. Tannay et Mies ont décidé d'acheter un appareil en commun, avec partage des coûts et de l'utilisation. Un montant de 20'000 CHF a été prévu dans le budget 2018 pour l'achat de l'appareil et de la remorque pour le transporter. La machine sera entreposée à la voirie de Mies, faute de place chez nous.

Au sujet des travaux routiers sur la RC1 entre Mies et Founex et à Versoix, un article a paru dans La Côte de jeudi dernier sur le sujet. Les détails indiqués sur le côté Versoix étaient corrects, mais les travaux pour les ronds-points de Tannay et de Founex commenceront en mars.

Concernant la sécurité et la prévention des cambriolages durant les fêtes de fin d'année, Tannay a demandé à SDS, comme les années précédentes, d'augmenter le nombre de rondes, particulièrement le soir et la nuit durant toute la période des vacances scolaires. Mies et Commugny ont pris les mêmes arrangements.

D. Rudaz

Les travaux de la buvette de la plage sont en cours. Nouveaux vitrages, bonne isolation, tout ce qui pouvait être conservé l'a été. La chape était pourrie et est à refaire. Les appareils de cuisine qui appartenaient à la gérante ont dû être changés. Pour la buvette, l'isolation du toit est prévue en cas d'ouverture annuelle. Les surprises ont un coût qui n'est pas encore chiffré.

N. Finkelstein

Suite à la LATC (Loi sur l'aménagement du territoire), il a reçu les chiffres du canton et il s'avère que la commune devra réduire les droits à bâtir et réviser le plan général d'affectation pour affecter certaines parcelles en zone à affectation différée. Le budget 2018 prévoit un montant important.

Zone lacustre – C'est le groupe bénévole de 8 personnes (4 de Tannay et 4 de Mies) avec un urbaniste et MM. Guy van Gelder et N. Finkelstein qui a créé la présentation qui a été montrée aux deux municipalités, à la Commission ad hoc et au Conseil communal de Mies. Il s'agit des grandes lignes d'un concept. Le nombre de places indiqué est un ordre de grandeur. En début d'année, il y aura des séances publiques avec cette présentation et en juin 2018 sera organisé un vote consultatif dans les deux communes (date de la votation fédérale). Le canton a été contacté pour savoir s'il voulait vendre sa parcelle et la Municipalité attend la réponse. Les objectifs sont la création d'un sentier piétonnier, la pose d'un cabanon pour du matériel et la renaturation du Torry. Des premiers contacts avec un bureau d'ingénieurs et le Canton ont été pris. Le financement sera assuré par les réserves de la STEP intercommunale. Le coût d'environ 450'000 CHF sera subventionné à environ 85% par le Canton et la Confédération. Le projet sera réalisé par étapes. Il est également prévu un rectangle pour beach volley et un terrain de pétanque. Le port a été dessiné par un urbaniste Il est prévu 125 places, afin de couvrir les besoins actuels (55 places dans le port, 30 bouées au large qui doivent disparaître et 40 personnes sur la liste d'attente.

Marc Polydor lit un rapport de la Commission d'aménagement des rives du lac.

5. Communications des délégués des différentes associations intercommunales

M.-D. Guex a assisté à une séance du Conseil intercommunal de l'ASCOT le 14.11.2017. Le budget a été accepté. Différents événements sont organisés à la bibliothèque de Coppet « Grandir en Terre Sainte ».

E. Bolay a assisté à une séance d'ARSCO concernant le budget 2018 qui présente les différences suivantes : CHF 15'000 de plus pour un serveur d'ordinateurs, moins CHF 50'000 dus aux 25^e anniversaire du Collège des Rojalets, moins CHF 70'000 sur les intérêts bancaires des hypothèques. La moyenne des intérêts hypothécaires est de 1%. Village camp n'aura plus lieu à Coppet.

M.-N. Favarger Schmidt a assisté à une séance de l'AJET le 22.11.2017 concernant le budget 2018, en légère augmentation pour accueillir un plus grand nombre d'enfants. Augmentation de 10% pour des postes de travail, 50% pour la coordination administrative, un poste à 60% pour l'accueil des familles. La crèche de Crans n'aura pas un exercice complet et celle de Chavannes-des-Bois ne sera terminée qu'en août 2018. L'augmentation de 12% du budget est acceptée.

A. Weil a assisté à plusieurs séances du Conseil régional ou Association des communes de la région de Nyon ou Régionyon. Le Conseil réunit 42 communes, soit près de

100'000 habitants, pour financer des projets qui intéressent différentes communes selon des cercles de solidarité liés à la localisation géographique des communes. Les projets choisis concernent principalement la culture, les transports et le tourisme. Tannay compte un élu de la Municipalité (S. Schmidt) et un élu du Conseil (A. Weil et une suppléante R. Martinez-Castro). Les projets discutés ont été, par exemple, le financement d'une maison de la viticulture à Mont sur Rolle, un parking à la Givrine, un soutien à l'Usine à gaz, l'aménagement d'un passage sous-voies à Rolle, un projet à Basseruche au-dessus de St-Cergue, une participation aux travaux de la RC1, et le renouvellement de l'image de Régionyon et son site web. Car Régionyon est méconnue de la population ; pour y remédier, une étude a été demandée à des spécialistes en marketing et informatique, qui préconisent d'abandonner Régionyon pour revenir au « Conseil régional du District de Nyon » et changer le site Web. Comme pour les travaux de la RC1, A. Weil était sceptique mais a voté pour ces deux projets afin de respecter le vote réel ou supposé du Conseil. Ce sont donc une idée de base et une structure de redistribution intéressantes, financées par nos communes et autogérées, ce qui est un point positif par rapport à la péréquation cantonale. Il faut préciser que certaines communes du district ne sont pas membres et ne participent donc pas à ce financement, bien qu'elles en profitent indirectement ; de plus, des communes quittent cette association.

6. Préavis no. 16 de la Municipalité relatif à la révision des statuts de l'ASCOT

N. Pulver Piccot présente le préavis. Aucun amendement n'est possible, il faut accepter ou refuser le préavis dans son ensemble.

Le préavis de la Commission ad hoc pour la révision des statuts de l'ASCOT recommande d'accepter ce préavis.

La parole n'est pas demandée.

Le préavis no. 16 est accepté à l'unanimité.

7. Préavis no. 17 de la Municipalité relatif à l'adoption de la taxe annuelle d'épuration pour 2018

N. Finkelstein présente le préavis. La parole n'est pas demandée. Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis no. 17 est accepté à l'unanimité.

8. Préavis no. 18 de la Municipalité relatif au budget pour l'année 2018

D. Rudaz présente le préavis. Le budget 2018 présente un excédent de revenus de 23'763.00 francs. Le rapport de la Commission des finances est favorable.

Discussion

Les impôts sont jugés trop élevés. L'impôt foncier est facturé à chaque propriétaire. La péréquation a été décidée en votation pour que les communes riches paient pour les moins riches. D. Rudaz a suivi un cours et confirme que la péréquation est complexe. Le Canton revoit sa copie et annonce des changements. Le problème des personnes ne payant pas d'impôt sur le revenu est soulevé. Facturer des taxes est une solution. Il est rappelé que les taxes ne peuvent être utilisées que pour ce qu'elles ont été prélevées. On pourrait facturer une taxe sur le développement durable ou les énergies nouvelles. La Municipalité prend note de ces suggestions. Le poste 440.3145 comprend l'entretien du chemin de la Petite Rive, l'entretien du parc du Château, de la zone de loisirs du bord du lac, l'élagage des arbres et le poste du gardien du camping.

Le préavis no. 18 est accepté à l'unanimité.

9. Préavis no. 19 de la Municipalité relatif à une demande de crédit de 50'000 CHF pour rénover l'appartement no. 7 de l'annexe du Château de Tannay

D. Rudaz présente le préavis. Le rapport de la Commission des finances est favorable.

X. Boquillon demande à combien s'élève le loyer. D. Rudaz lui répond qu'il est désormais de CHF 2750 plus les charges et le parking.

Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis no. 19 est accepté à l'unanimité.

10. Présentation des projets de la Commission culturelle par M. Jean-Marc Keller

J.-M. Keller présente les projets 2018 de la Commission culturelle.

11. Propositions individuelles et divers

Concernant la suppression de parvis d'artistes, S. Dassio y a participé deux fois et elle remercie les organisateurs. Au départ c'était prévu pour les gens du village et de la région et ensuite, il y avait même des gens hors de Suisse.

C. Chatton a constaté que les fenêtres de la buvette avaient été changées et qu'elles étaient en plastique blanc. D. Rudaz informe qu'elles sont en PVC, matériel qui résiste bien aux embruns mais qu'on ne peut pas peindre. Une autre matière aurait coûté beaucoup plus cher.

M. Polydor demande comment est organisé Régionyon. Le Syndic répond que le plus simple serait de faire une présentation de cette association. La Municipalité prend note.

Concernant la rénovation du port, J. Monney demande si on a tenu compte de la bise pour le positionner. Elle demande s'il est possible de construire un parking souterrain. La Municipalité prend note de ces remarques.

Concernant les souffleuses, N. Heinzelmann demande si les jardiniers travaillant dans les villas sont privés. G. van Gelder confirme que c'est un problème depuis des années. Toutes les communes de la région ont le même règlement, mais il est difficile à respecter. Il a proposé aux membres du Conseil Intercommunal de Police et Sécurité (CIPS) d'envoyer une lettre commune aux entreprises pour les inciter à faire moins de bruit. Les Municipalités doivent se positionner.

D. Lemme demande s'il y a une personne dans la commune apte à mettre des amendes, car une Audi est souvent garée sur la place des handicapés. G. van Gelder répond que Marc Randin est habilité à délivrer des amendes et prend note de ce cas.

D. Lemme relève que le port est un magnifique projet et qu'il faut profiter de l'entente avec Mies pour aller de l'avant.

Le Président clôt la séance à 22h20 et invite l'assemblée au traditionnel verre de l'amitié.

Le Président :



La Secrétaire :

Gilbert Caillet

Liselotte Ramseyer

